

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du vendredi 19 novembre 2021

N° 836 | 2021

Objet : Ouverture de crédits d'investissement en prévision du Budget Primitif 2022

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	3	Présents avec voix délibérative :	4
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	3	Votants :	7
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	7
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	7
Quorum² constaté = 10		Total des suffrages exprimés :	16

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi dix-neuf novembre à 14h30, en salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 12 novembre 2021, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de son doyen d'âge, Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (10 élus présents ou représentés par un pouvoirs).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Véronique CHAIZE (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire), Christelle REYNAUD (suppléante)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Ronan PHILIPPE (titulaire), Monsieur Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY), Philippe EUVRARD (titulaire donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Emile LOUCHE (titulaire, donne son pouvoir à Martine ROUMEZY)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. Elus des communes, des EPCI et du Département :

Mesdames : Céline BELLE, Monique LEPINE

2. Autres présents :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE ; Messieurs : Lionel MARIANI

Etaient absents ou excusés :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante), Mme Françoise RIEU-FROMENTIN (suppléante), Laetitia BOURJAT (suppléante),

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant).

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses 12 membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts). Est considéré comme membre représenté (et, donc, pris en compte dans le calcul du quorum), tout élu absent ayant donné une procuration à un membre présent.

Objet : Ouverture de crédits d'investissement en prévision du Budget**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Je sou mets à l'approbation du comité syndical une demande d'autorisation relative à l'ouverture de crédits d'investissements entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget primitif 2022.
- Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales précise : « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* » (article L.1612-1).
- Le total des crédits inscrits aux chapitres 20 et 21 du budget primitif 2021 s'élevait à 46 781,01 €. Le quart de cette somme s'élève à 11 695,25 €. Ces crédits servent à financer, notamment, les matériels destinés aux services et aux divers équipements de l'école.

Aussi, conformément à la possibilité offerte par l'article susmentionné, je vous demande de bien vouloir :

- o M'AUTORISER à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2022, dans les limites fixées par la réglementation, soit à hauteur de 11 695,25 € maximum suivant la ventilation suivante par chapitres et articles budgétaires d'exécution :

Chapitre	Article	Libellés	BP 2021	2022 - ouverture de crédits
20	2051	Concessions et droits similaires	8 210,00 €	2 052,50€
Total 20		Immobilisations incorporelles	8 210,00 €	2 052,50 €
21	21533	Réseaux câblés	81,01	20,25 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	9 909,00 €	2 477,25 €
21	2184	Mobilier	1 581,00 €	395,25 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	27 000,00 €	6 750,00 €
Total 21		Immobilisations corporelles (équipement)	38 571,01 €	9 642,75 €
			46 781,01 €	11 695,25 €

- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**16 vote(s) « POUR »****0 vote(s) « CONTRE »****0 abstention(s)**

- o AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à engager, avant le vote du budget primitif 2022, dans les limites fixées par la réglementation, soit à hauteur de 11 695,25 € maximum suivant la ventilation suivante par chapitres et articles budgétaires d'exécution :

Chapitre	Article	Libellés	BP 2021	2022 - ouverture de crédits
20	2051	Concessions et droits similaires	8 210,00 €	2 052,50€
Total 20		Immobilisations incorporelles	8 210,00 €	2 052,50 €
21	21533	Réseaux câblés	81,01	20,25 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	9 909,00 €	2 477,25 €
21	2184	Mobilier	1 581,00 €	395,25 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	27 000,00 €	6 750,00 €
Total 21		Immobilisations corporelles (équipement)	38 571,01 €	9 642,75 €
			46 781,01 €	11 695,25 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Syndicat Mixte.